

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligné. 20
Réclames, 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} AVRIL.

Affolement ministériel

Le conseil des ministres de samedi avait résolu de garder le silence sur ses longues délibérations de la veille ; il s'était constitué en société secrète. On sait néanmoins ce qui s'est passé.

Il y a eu des scènes très vives. MM. Thévenet, Constans et Rouvier ont proposé l'arrestation immédiate du général Boulanger. M. de Freycinet s'y est opposé en demandant sur quelle loi cette violence pourrait s'appuyer. M. le ministre de la justice a alors demandé que le conseil décidât d'élargir immédiatement les « poursuites contre la Ligue des Patriotes. La majorité du conseil s'est rangée, par transaction, à cette opinion ».

Voilà pourquoi, à la Chambre, on croyait que la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger viendrait en séance.

Mais un incident, imprévu par M. Thévenet, a dérangé le programme ministériel.

M. le garde des sceaux a mandé M. Bouchez et lui a enjoint de rédiger un réquisitoire contre M. Boulanger. Le procureur général s'y est refusé, en disant qu'il ne trouvait pas matière à poursuites.

M. Thévenet s'est fâché, a parlé de l'affaire Wilson, et a menacé M. Bouchez de révocation. Celui-ci a, dit-on, parlé de Jacques Meyer, l'escroc, client de M. Thévenet, et il s'est retiré en donnant sa démission.

Les ministres poursuivants ont dû attendre, malgré les sommations des députés qui criaient à la reculade !

Pour faire un réquisitoire, il faut un procureur général, et M. Bouchez ne pourrait être remplacé sur l'heure. On l'a accusé de boulangisme, on a beaucoup crié contre son mouvement d'indépendance, et... le soir, M. Thévenet a envoyé à sa recherche. M. Bouchez dînait en ville.

Comme on voit, il y a grand scandale.

M. Sigismond Lacroix veut que le ministère mette M. Boulanger dedans ou qu'il s'en aille.

INFORMATIONS

Avant-hier, à Bourges, réunion boulangiste, où se trouvaient MM. Laguerre, Robert Mitchell, Lejeune, Mellot, etc.

Entre autres choses, M. Laguerre a dit dans son discours :

« J'ai toujours été républicain, et en défendant le général Boulanger, je défends la République.

» Les élections de 1885 ont été, dit-il, un échec à la République, parce que la République parlementaire n'a pas donné les réformes sociales et démocratiques. »

LA RÉPUBLIQUE ET LE SEL

Le Journal des Débats relève avec raison une grave erreur commise par le député boulangiste Laur dans son interpellation à la Chambre :

« Pour montrer la légèreté avec laquelle M. Laur a traité les questions économiques si graves et si délicates qu'il a abordées dans son interpellation, il suffit de signaler ce qu'il a dit sur le sel marin.

» Pourquoi d'abord sur le sel marin, plutôt que le sel gemme et le sel des usines de l'est et du sud-ouest de la France ? Tous les sels employés à la consommation se vendent dans les mêmes conditions avec de légères différences qui tiennent au prix du transport et au droit d'octroi.

» M. Laur a fait un rapprochement entre le prix de revient du sel par kilogramme et le prix auquel il est vendu au détail : 1 centime, prix de revient ; 15 centimes, prix de vente. Mais est-ce le producteur qui encaisse la différence ? On le croirait à l'entendre. Il n'en est rien. Il faut déduire d'abord 40 centimes pour l'impôt ; il faut ajouter les frais de transport, le déchet, le bénéfice du marchand en gros, le bénéfice de l'épicier qui vend au détail. Quelle est donc la somme qui peut rester au producteur ?

» Et, d'ailleurs, il n'y a dans ce prix, qui n'a pas varié depuis de longues années, rien d'écrasant pour le consommateur, puisque la consommation du sel est d'environ 8 à 10 kilogrammes par tête pour une année.

» Quant au sel livré à l'industrie et pour lequel M. Laur a signalé qu'il se vendait 22 francs 50 c. net d'impôt la tonne, on peut se demander où il a pris ce chiffre. S'il est exact, il doit comprendre au moins pour moitié le prix du transport, et ce prix varie nécessairement suivant la longueur du voyage.

» Que les contribuables retiennent surtout ceci de la rectification : sur 15 centimes qu'ils paient le kilogramme de sel, 10 sont prélevés pour le fisc. Le fisc n'est-il pas monstrueux ? »

LA R. F. ET LES CANTONNIERS

Les chefs cantonniers et cantonniers de la Dordogne avaient adressé à M. le ministre des finances une pétition où ils réclamaient l'amélioration de leur pension de retraite. Cette pétition fut déposée par M. de La Batut, et renvoyée au ministre des travaux publics et des finances. Or, voici la réponse que vient d'adresser M. Rouvier :

« Monsieur le président,

» La loi du 9 juin 1852 ne reconnaît le droit à la pension qu'aux fonctionnaires et aux employés directement rétribués sur les fonds de l'État. Les cantonniers étant payés par les départements ou les communes ne peuvent donc obtenir de pension sur le Trésor.

» Si intéressante que soit la situation de ces agents, mon département ne saurait s'associer à aucun projet ayant pour effet d'augmenter le chapitre des pensions, notre situation financière me faisant, au contraire, un devoir de rechercher les moyens de diminuer les charges qui pèsent sur le Trésor.

» Agrérez, etc.

» ROUVIER. »

Ces pauvres cantonniers, qui avaient pu se bercer de quelques espérances en signant la pétition qu'ils ont remise à M. de La Batut, en sont pour leur encre perdue et leur peine inutile. Ils ont cela de commun avec les institu-

teurs, les anciens militaires, employés de l'État, qui pétitionnent depuis si longtemps, sans obtenir. C'est toujours par des fins de non recevoir que sont accueillies les revendications des petits, des humbles, des travailleurs, sous la République des Wilson, des Ferry, des Constans et autres faux démocrates, qui, en un jour de malheur, ont mis la main sur notre pauvre France !

M. Rouvier, en repoussant la pétition des cantonniers, leur dit qu'il se fait « un devoir de rechercher les moyens de diminuer les charges qui pèsent sur le Trésor ». Quelle ironie ! On peut être assuré, dans tous les cas, qu'il ne proposera pas de réduire les gros traitements, et que, loin de supprimer certaines sinécures inutiles et coûteuses, s'efforcera, au contraire, d'en créer de nouvelles pour ses agents électoraux et ceux de ses amis.

Mais peut-être, aux prochaines élections, tous ces sacrifices comprendront-ils enfin qu'ils ne doivent plus accorder leur confiance à ceux qui les ont si indignement trompés !

UN COUSIN DU PRÉSIDENT

Sait-on que le président Carnot a actuellement un cousin officier dans l'armée allemande ?

Lorsque le grand Carnot fut proscrit, il se retira en Prusse avec sa famille. Sa sœur se maria avec un habitant de cette ville, un sieur Martini, dont elle eut plusieurs fils.

L'un d'eux est encore actuellement un des officiers les plus distingués de l'armée allemande.

D'un autre côté, une des branches de cette famille est devenue française, ce qui fait que le petit-cousin de M. Carnot se trouve être aussi un parent éloigné de M. Martini, l'honorable bâtonnier de l'ordre des avocats.

Aucune décision n'est encore intervenue entre le Saint-Siège et le gouvernement français au sujet des promotions de cardinaux et des nominations d'évêques.

L'accord est à peine établi au sujet des cardinaux. Il n'est pas définitif entre la nonciature et le ministre des cultes en ce qui concerne les évêques.

La reine Victoria a télégraphié de Biarritz à la Reine-Régente une longue dépêche de remerciements, pour la réception qui lui a été faite à Saint-Sébastien, et exprimant à Dona Christina l'espoir de la recevoir prochainement en Angleterre.

LA FRANCE, LE PLUS BEAU PAYS DU MONDE

On dit qu'à tout propos la reine Victoria, depuis qu'elle est à Biarritz, s'écrie devant son entourage : « Mon Dieu ! quel charmant pays que la France ! Et comme ses habitants sont doux, paisibles et de mœurs courtoises ! » La reine a raison : la France est le plus beau pays du monde, celui dont la civilisation générale laisse le moins à désirer, par comparaison avec les autres ; mais la France est travaillée par un mal qui lui enlève toutes ses qualités, qui, du moins, en paralyse cruellement l'essor et les avantages. Ce mal, vous l'avez deviné,

c'est le politicianisme. Nous n'en mourrons pas encore cette fois, car l'heure de la délivrance approche ; mais nous en avons souffert jusqu'ici au delà de toute mesure. (Gaulois.)

SUICIDE D'UN GROS FINANCIER

On écrit de Genève :

« Un des plus importants agents de change de notre ville, M. Cougnard, qui a éprouvé des pertes énormes par suite de la baisse des valeurs sur les Métaux et sur le Comptoir d'Escompte, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête.

» On parle d'autres désastres financiers sur notre place, car les gros financiers suivaient docilement les conseils du Genevois Hentsch, et sont engagés fortement avec lui dans les affaires désastreuses.

» M. Cougnard avait déjà éprouvé de grosses pertes en 1880, mais il s'était relevé brillamment. Il habitait le beau domaine de Pinchat, dans les environs de la ville.

» C'est là qu'il s'est suicidé. »

UN LEGS ORIGINAL

Un habitant de Saint-Marcelin, charmante cité dauphinoise, vient de mourir en laissant à la ville une somme de trois mille francs.

Jusqu'à présent rien que de très naturel ; mais où l'originalité du défunt se fait jour, c'est dans la condition qui accompagne son legs.

En effet, la ville de Saint-Marcelin ne jouira de son legs que dans six cents ans, — vous entendez bien : six cents ans, — alors que les intérêts capitalisés au taux de 4 0/0, auront produit quarante-neuf mille sept cent milliards de francs.

Saint-Marcelin — dans six siècles — sera plus riche à lui seul que le monde entier réuni.

Le *Nouvelliste de Lyon* prétend savoir de source absolument sûre, venant de Vienne, que l'empereur François-Joseph, pris d'une subite indisposition, est, à cette heure, gravement malade.

La nouvelle n'est pas encore connue dans la capitale de l'Autriche.

Une vive inquiétude règne à la cour.

LE SABRE DE L'INFANTERIE ALLEMANDE

Les officiers de l'infanterie allemande vont porter le sabre du modèle français.

L'épée à fourreau de peau, terminée par une gaine de cuivre doré, va disparaître. C'est le sabre droit avec fourreau d'acier, non traînant, attaché par deux lanières, qui a été adopté. La poignée, en métal jaune, sera surmontée par l'aigle impérial ciselé qui formera le pommeau.

Cette réforme, qui avait été étudiée par une commission composée des officiers du 4^{er} régiment de la garde, a été approuvée par Guillaume II.

JACQUES MEYER

NE SERA PAS EXTRADÉ

L'annonce d'une interpellation sur l'affaire Jacques Meyer a fini par mettre la puce à l'oreille du principal intéressé. Depuis longtemps, des bruits fâcheux couraient sur l'intimité de

l'escroc avec le ministre de la justice Thévenet. La presse indépendante s'était faite l'écho de ces bruits. Peu à peu la vérité commençait à se faire jour.

Dans l'espoir de mettre fin à cette situation, Thévenet lui-même s'est décidé récemment à demander l'extradition du fugitif réfugié en Belgique.

— Mais alors, diront les naïfs, Thévenet est blanc comme neige et ce qu'on racontait sur le compte de cet intègre magistrat était faux.

Ah ! mais, entendons-nous :

Thévenet a effectivement réclamé l'extradition de son excellent ami Jacques Meyer, mais dans de telles conditions que sa demande ne pourra pas être accueillie par le gouvernement du roi Léopold.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner que cette démarche tardive — rien ne peut expliquer le retard mis à la faire — a été précédée d'une visite rendue aux autorités belges par un magistrat du tribunal civil de la Seine. Que s'est-il passé au cours de cette entrevue ? Nul autre que les intéressés ne le saura sans doute jamais.

On se rappelle que l'arrestation de Jacques Meyer fut opérée par des agents de la Sûreté, munis d'un mandat régulier délivré par M. Couturier, juge d'instruction. Ce document portait un signalement très exact de ce filou. Or, le signalement de la demande d'extradition est absolument dissemblable du premier. Les deux pièces ne concordent entre elles ni par l'âge du prévenu, ni par son adresse personnelle à Paris, ni par celle de ses bureaux de coulisse, ni même par sa qualification !

Conclusion : La justice belge repoussera la demande pour vice de forme, et la comédie sera jouée. Comprenez-vous ?

Si, désormais, on interpelle le Thévenet à la Chambre, il répondra tout simplement qu'il aura fait ce qu'il a pu et qu'il n'a pas à être rendu responsable d'une simple erreur administrative. Et Jacques Meyer sortira de prison et reprendra tout à son aise la vie joyeuse qu'il menait avant son arrestation.

Entre le ministre Thévenet et l'escroc, il y a ce qu'on appelle un cadavre. A ce sujet, on dit même qu'à la suite d'une perquisition pratiquée chez certain homme d'affaires des environs de l'Opéra, un dossier compromettant pour le ministre et pour quelques autres personnalités politiques a été saisi. Mais ce dossier ne contenait pas toutes les pièces compromettantes, et l'ex-financier en a gardé par devers lui quelques-unes dont il menace de faire le plus inquiétant usage, si on ne le laisse digérer en paix l'argent de ses dupes et de ses victimes.

Il serait imprudent pour l'ami Thévenet de faire le méchant — et il le sait mieux que personne.

Se rappelle-t-on l'empressement qu'il mit à

accourir à Bruxelles lorsque Jacques Meyer fut arrêté ? Il lui servit d'avocat pour plaider l'irrégularité de l'arrestation et demander sa mise en liberté provisoire ; il remua ciel et terre en sa faveur.

Aujourd'hui, Thévenet est le maître. Jacques Meyer a moins à craindre que jamais. Voilà la vérité vraie. Bientôt l'avenir le démontrera.

(Intransigeant.)

Le naufrage de la « Comtesse-de-Flandre » ET LE PRINCE NAPOLÉON

Ostende, 30 mars.

Une collision a eu lieu, à la hauteur de Dunkerque, entre le paquebot *Comtesse-de-Flandre* parti d'ici hier matin pour Douvres, et un paquebot belge, la *Princesse Henriette*, venant de Douvres.

Le brouillard était intense. La *Comtesse-de-Flandre*, allant d'Ostende à Douvres, marchait lentement et avec toutes les précautions requises en temps de brume, quand, tout à coup, à quelques brasses de l'avant, apparut la *Princesse-Henriette*, venant de Douvres et se rendant à Ostende.

On dit que les signaux échangés à la hâte auraient été mal compris de part et d'autre. Suivant une autre version, les deux navires auraient évolué dans le même sens pour éviter la chaloupe n° 287 de Gravelines, qui rentrait au port, et c'est au cours de cette manœuvre que le choc se serait produit.

L'avant de la *Comtesse-de-Flandre* a été enfoncé. L'eau a envahi la chaudière qui a fait explosion, et aussitôt le navire a coulé par l'avant, tandis que l'arrière restait à flot, grâce aux cloisons étanches restées intactes. La *Princesse-Henriette* remorqua pendant quelque temps cette épave.

Le capitaine et le second ont péri, ainsi que quatre passagers et dix matelots.

Parmi les personnes qui ont échappé au naufrage se trouvent le prince Napoléon et le baron Brunet, son secrétaire.

Le prince est légèrement blessé au front. Son domestique, le nommé Théodule Castel, a été repêché, à demi-noyé. Il est mort quelque temps après. Son corps a été rapporté à Ostende.

Le prince a été ramené à Ostende par la *Princesse-Henriette* qui n'a reçu que des avaries sans importance.

D'après une dépêche de Londres, la catastrophe a été si soudaine que l'équipage et les passagers se débattaient dans l'eau avant même d'avoir le temps de se rendre exactement compte de ce qui s'était passé. Le capitaine et le premier-maire qui se trouvaient sur le pont, au-dessus du générateur qui a fait explosion, ont sauté.

Le capitaine de la *Princesse-Henriette*, qui n'a pas éprouvé d'avaries graves, fit mettre

immédiatement des embarcations à la mer, et l'on put sauver plusieurs des naufragés.

On espère encore vaguement que quelques-uns des autres naufragés ont pu être recueillis par des bateaux de pêche.

Après avoir attendu quelque temps, le capitaine de la *Princesse-Henriette* prit à la remorque la *Comtesse-de-Flandre*, dont l'arrière surnageait encore, et rentra à Ostende, où il arrivait avant-hier matin à une heure et demie.

Avant d'entrer dans le port, il avait confié l'épave du malheureux paquebot naufragé à un remorqueur, mais celui-ci ne put l'amener jusqu'au bord : la *Comtesse-de-Flandre* coulait définitivement quelques instants après.

On dit que c'est sur la demande de l'Impératrice que le prince se rendait auprès d'elle. Il s'agissait d'arrêter l'attitude du parti lors de la prochaine campagne électorale. L'on ajoute qu'à la suite de la dernière démarche du marquis de la Valette, un rapprochement était survenu avec son fils Victor, qui, assure-t-on, devait se rendre à Farnborough sous peu.

Le sauvetage du prince Napoléon et du commandant Brunet a donné lieu à de nombreux commentaires. A quoi tiennent les destinées des hommes et des partis politiques.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Élection au Conseil général

CANTON SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, M. Charles Bruas a donné sa démission de conseiller général du canton Nord-Est de Saumur. Son grand âge et sa santé ne lui ont pas permis de remplir jusqu'au bout le mandat qu'il avait reçu de ses électeurs en 1886.

Ancien notaire et adjoint à Varennes, ancien conseiller municipal et président du Tribunal de commerce de Saumur, maire depuis vingt-cinq ans de Brain-sur-Allonnes, vice-président de l'Assemblée départementale, M. Bruas a représenté le canton Nord-Est pendant quarante années d'abord comme conseiller d'arrondissement, ensuite comme conseiller général.

Les électeurs lui ont constamment accordé une confiance justement méritée par le zèle et le dévouement inaltérables avec lesquels il a toujours su défendre les intérêts du canton et par les services nombreux qu'il n'a cessé de rendre à ses concitoyens.

Nous sommes convaincus que les électeurs reporteront cette confiance sur son neveu, M. Albert Bruas, qui sollicite leurs suffrages.

M. Albert Bruas, docteur en droit, ancien procureur de la République, avocat à Angers, se rattache au canton Nord-Est par ses relations

de famille qui l'y rappellent souvent et par les propriétés qu'il y possède.

L'expérience et la connaissance des affaires qu'il a acquises pendant plus de vingt années passées, soit dans les rangs de la magistrature, soit au barreau, sont pour les électeurs du canton Nord-Est une garantie que leurs intérêts ne sauraient périr entre ses mains. Ils peuvent être certains que, suivant l'exemple tracé par le digne et ancien représentant du canton, M. Albert Bruas, absolument dévoué, comme lui, aux idées conservatrices, apporterait, dans l'exercice du mandat qui lui serait confié, le même zèle et la même sollicitude. Sa candidature est donc de nature à rallier tous les suffrages des conservateurs, alors que son concurrent, M. Pottier, se présente comme candidat républicain avec l'appui de l'administration républicaine.

Par décret du 29 mars 1889, M. le général de brigade des Roys (Étienne) a été promu au grade de général de division dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le général des Roys est né en 1829. Il a passé de longues années à Saumur comme officier élève, instructeur, instructeur en chef et commandant de l'École ; il exerça cette dernière fonction de 1879 à 1882. Général de brigade en 1883, il est aujourd'hui commandant par intérim de la cavalerie d'Algérie.

TROIS JOURS DE CONGÉ

On annonce que le gouvernement a décidé qu'un congé de trois jours serait accordé à tous les élèves des lycées et collèges de France à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle.

LA PEUR DU BOULANGISME

Par une circulaire ministérielle en date de vendredi, les préfets viennent de recevoir l'ordre de faire saisir tous les écrits, brochures ou placards boulangistes, qui sont colportés en ce moment dans les campagnes.

Les portraits ou les photographies du général Boulanger sont surtout particulièrement visés dans cette circulaire.

QUESTION AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

On annonce que M. Belle, député d'Indre-et-Loire, posera demain mardi, au ministre de l'intérieur, une question sur l'accroissement du vagabondage et de la mendicité dans les campagnes.

LES VACANCES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Les vacances à accorder aux élèves des écoles primaires, à l'occasion des fêtes de Pâques, sont ainsi fixées :

Sortie : le mercredi 17 avril, après la classe du soir.

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Les deux femmes, dans l'erreur, s'émerveillaient du calme de la jeune fille.

Enfin, Joséphe sortit de cette atonie. La première parole qu'elle put prononcer appela M. de Kerdu. Marga courut chercher le grand-père qui venait de descendre dans le parc.

A ce moment, le médecin fut introduit par la fermière. Il constata dans la malade une grande faiblesse, peu de fièvre, beaucoup de fatigue nerveuse...

— Parlez plus librement, monsieur, dit Joséphe. Je sais que je vais mourir.

— Mourir ! vous, mademoiselle !

— Ne craignez pas de me l'avouer.

— Mais cet avertissement serait un mensonge. Vous n'êtes nullement en danger de mort.

— Vous le croyez ? dit-elle naïvement.

— J'en suis très sûr. Ne vous faites pas de ces noires chimères et laissez-vous bien soigner.

Disait-il vrai ? Il était déjà loin que Joséphe en doutait encore. Elle ne cessait de répéter :

— Je voudrais voir mon grand-père ?

La jeune femme dit enfin :

— Le voici.

M. de Kerdu entra. Joséphe lui tendit les bras et, quand il se fut approché :

— J'ai été bien coupable. Pardon, mon père, pardon ! dit-elle.

Le vieillard, aussi pâle et presque aussi épuisé qu'elle, répondit :

— La douleur emporte quelquefois... plus loin... plus loin qu'on ne veut aller...

Il se pencha pour l'embrasser. Joséphe jeta les deux mains autour de son cou et mit la tête sur sa poitrine. Ils pleurèrent en même temps... Pour la première fois, non plus seulement leurs bras, mais leurs cœurs s'enlachaient...

Le lendemain eut lieu la consultation attendue par M. de Kerdu avec anxiété. Deux des premiers médecins de Paris, mandés par dépêche, arrivèrent par un des trains rapides. Le médecin de Plouédic voulut se rendre au devant de ces sommités de la science. De sa part, cet hommage leur était bien dû. M. de Kerdu remercia par un serrement de main ce bon doc-

teur de village qui, pour se ménager le moyen d'instruire ses illustres confrères, usait de ce procédé délicat.

Après avoir pris quelques moments de repos, les docteurs entrèrent près de Joséphe en souriant, en affectant même une certaine insouciance.

— Nous venons rassurer M. votre grand-père, lui dit l'un d'eux.

Elle ne répondit pas.

Une foule de questions furent doucement formulées et entremêlées de réflexions pittoresques sur les aspects de la Bretagne ou de compliments sur la beauté du château. L'examen dura longuement, tantôt se faisant minutieux, détaillé au point de vue médical, tantôt se transformant en entretien piquant et distingué. Et c'était surtout quand il prenait ce caractère que les regards savants interrogeaient le visage de la jeune fille.

Enfin les médecins se retirèrent, suivis par M. de Kerdu. Le malheureux craignait fort de se voir annoncer quelque maladie terrible. Non, les médecins constataient seulement un violent ébranlement nerveux, une circulation toujours fébrile, une grande faiblesse, un manque total de réaction. En somme, rien, sinon

ce qui peut saper toutes les forces vitales. Heureusement la jeunesse était là pour neutraliser les effets morbides.

Mais, ordinairement, devant des mots de ce genre, la thérapeutique n'a guère qu'à s'effacer. Les remèdes offerts par la nature sont plus puissants que toutes les richesses du codex. Des bains calmants, un air réparateur, beaucoup de distraction, la diversion imposée aux idées obsédantes par la magie de spectacles enchanteurs, de panoramas inconnus, voilà ce que conseille alors la médecine qui se résigne à se transformer en hygiène.

La station thermale préférable pour obtenir tous ces résultats, s'indiquait d'elle-même, aux médecins du moins, car M. de Kerdu n'avait jamais entendu parler de Ragatz. Quand il demanda où était située cette ville, ce ne fut pas sans un vif déplaisir qu'il entendit nommer le pays des Grisons. Lui qui, l'année précédente, avait tant maugréé pour se rendre à Paris ! Il poussa néanmoins un soupir d'acquiescement. Il avait toujours devant les yeux sa femme morte de langueur. Pour empêcher Joséphe d'être atteinte du même mal, il serait allé au bout du monde.

Toutefois les médecins consultants recom-

Reentrée: le lundi 29 avril, à 8 heures du matin.

Quant aux écoles maternelles, elles resteront fermées du jeudi avant Pâques au jeudi suivant.

DÉCÈS DES HOMMES DE 20 A 40 ANS

Le ministre de l'intérieur a décidé, d'accord avec le ministre de la guerre, que les officiers de l'état-civil, lors de la déclaration de décès de tout homme âgé de 20 à 40 ans, devaient détacher d'un registre à souche un bulletin destiné à être transmis immédiatement au bureau de recrutement de la subdivision.

Mais il résulte d'une communication récente du ministre de la guerre que ces prescriptions ne sont pas faites exactement dans un grand nombre de communes.

Les préfets invitent avec raison les maires à notifier exactement le décès des hommes de 20 à 40 ans.

Les déserteurs et insoumis français résidant en Belgique viennent d'adresser au gouvernement une pétition dans le but d'obtenir l'amnistie à l'occasion de la célébration du Centenaire.

Tous les prélats de France viennent de recevoir une circulaire qui sollicite leur concours en faveur d'une exposition spéciale qui s'ouvrira au palais du Trocadéro ou dans une annexe, et qui réunira tous les trésors d'église prêtés par les diocèses et les congrégations.

Certains diocèses, parmi lesquels on cite le chapitre d'Angers, ont déjà refusé de participer à cette exhibition.

POUR LE TONKIN. — Jeudi dernier, 58 hommes d'infanterie de marine venant de Lorient, sous la conduite d'un lieutenant, sont passés en gare d'Angers, à 2 heures 30.

Ils se rendaient à Toulon pour s'embarquer à destination du Tonkin.

On peut dire, comme dans une fable de La Fontaine: « On voit bien ceux qui partent, on ne voit guère ceux qui reviennent. »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Mardi 2 avril 1889, clôture de la saison théâtrale. Grand concert annuel donné au bénéfice du Dispensaire des sociétés de Secours mutuels d'Angers, avec le gracieux concours de: M^{mes} Julia Reine et Andrée Mary, MM. Romieu, Verlet, Garnier, Lynen, Weber, Metzner-Leblanc, Molivier; la société Sainte-Cécile et Angers-Fanfare.

TOURS. — Le drame de la rue Grécourt. — Le soldat Samson, dont nous avons raconté la tentative de suicide rue Grécourt, appartient au 66^e de ligne, et non au 32^e.

Son état est peu grave, contrairement à ce qui nous avait été dit, et il est soigné à l'infirmerie du corps.

(Union libérale.)

CHINON. — Un jeune détenu nommé Amirault, condamné récemment à un an de prison, s'est évadé pendant la nuit de la maison pénitentiaire de Chinon. La gendarmerie a été lancée sur les traces d'Amirault et des ordres ont été donnés dans toutes les directions ainsi que le signalement exact du fuyard.

UN OFFICIER DEVENU MISSIONNAIRE

On écrit de Mayenne: « La semaine dernière, un nouvel élève se présentait au Séminaire des Missions étrangères. A sa démarche fière, à son maintien grave et assuré, un observateur eut facilement reconnu que ce jeune homme, avant de revêtir la soutane, avait porté l'épée. C'était, en effet, un jeune officier du génie et l'un de nos compatriotes. Le capitaine Lecornu, renonçant à la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui, a donné sa démission afin de consacrer sa vie à l'évangélisation des pauvres infidèles, dont il avait vu le déplorable état pendant la campagne du Tonkin. »

BULLETIN ASTRONOMIQUE POUR AVRIL 1889.

Le Soleil. — Un groupe de cinq ou six petites taches s'est montré ce mois-ci sur le disque solaire. La période minima se prolonge.

La Terre. — A midi du 1^{er} avril, nous sommes à 148,496,100 kilomètres du Soleil. A la fin du mois nous serons à près d'un million de kilomètres plus éloignés encore. Par contre le Soleil se montre, par notre latitude, de plus en plus au nord de l'équateur et plus longtemps sur l'horizon. Comme lumière et chaleur reçues, il y a plus que compensation.

Vénus. — Arrivée le 25 mars à son plus brillant éclat, elle ne peut que perdre maintenant. Cependant tout le mois d'avril elle sera superbe encore, et visible en plein jour et à l'œil nu, si l'on sait la saisir à son passage au méridien l'après-midi, à 2 heures 13 minutes 38 secondes le 1^{er}, et à 1 heure 45 minutes 30 secondes le 16. Sa lunette me la montre comme un charmant croissant de la Lune, et plus brillant.

Mars. — Se voit encore le soir, mais n'est plus guère intéressante.

Jupiter. — Se lève dans l'Est vers deux heures du matin, et brille dans le Sagittaire, tout le reste de la nuit.

Saturne. — Dès la nuit, au plus haut du ciel, entre l'Ecrevisse et le Lion. Elle va entrer dans ce dernier astérisme en apportant diverses modifications à sa figure apparente ordinaire, à mesure que la planète entrera plus avant au sein des brillantes étoiles qui compose cette grande et belle constellation, surtout la grande

roles.

Et, comme Joséphe le regardait, surprise, il reprit sourdement:

— Ce sont les mêmes que m'a dites votre père.

— Pardon!... murmura Joséphe, plus anxieuse encore.

M. de Kerdu resta un instant silencieux, en proie à ses tristes souvenirs.

Enfin il secoua la tête, comme pour chasser tout ce qui voulait le poursuivre, et il dit:

— Expliquez-vous la première. Comment se fait-il que vous parliez le breton?

— Je l'ai appris d'une jeune sœur Quimpéroise, presqu'en me jouant, il y a sept ans.

— Et pourquoi m'avez-vous caché cette science, si invraisemblable chez une Parisienne?

— Vous haïssiez cette langue, vous la réprouviez... Je n'ai pas eu le courage d'un aveu.

— Ainsi donc, murmura-t-il, là encore, j'ai erré... Et qui vous a instruite?

— Un père, sans le vouloir. Un pauvre petit enfant qui m'a dit sa chanson.

— Où cela?

— Dans la campagne. Nous regardions en-

faucille d'or, au milieu de laquelle elle marchera, tantôt avançant, tantôt reculant, pendant plus sieurs années.

J. QUÉLIN.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 31 mars 1889.

L'ensemble du marché a été satisfaisant en ce qui concerne les rentes françaises dont les cours ont été remarquablement tenus. Le 3 0/0 finit à 85.60; le 4 1/2 0/0 à 104.60.

La Bourse accueille avec une faveur marquée le rapport qui sera présenté par M. le Gouverneur du Crédit Foncier à l'assemblée du 3 avril. Ce document est d'une remarquable clarté. Il expose la situation dans tous ses détails et montre combien elle est forte et inattaquable. En regard des 74 millions d'exigibilités, la Société a 13 millions en caisse, 21 millions déposés au Trésor et 483 millions d'effets et de valeurs dont la presque totalité sont des valeurs sur l'Etat français. Il suffit d'indiquer ces chiffres pour mettre en évidence ce qu'il y a d'insensé et de vain dans les efforts malveillants de quelques spéculateurs qui ont cherché, dans ces derniers temps, à s'attaquer à l'institution. Jamais elle n'a reposé sur des bases plus solides.

Samedi a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la Société Générale. La réunion a témoigné sa vive satisfaction des résultats exposés dans le rapport du conseil d'administration et des détails qui ont été fournis sur la marche des affaires et l'excellente gestion des intérêts sociaux. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité et le dividende de l'exercice a été fixé à 12.50 nets par action sur lesquels il a été payé antérieurement 6.25.

La Banque d'Escompte restée étrangère aux causes de la dernière crise ne peut tarder à se relever, ses bénéfices de 1888 sont intacts et ceux réalisés depuis le commencement du nouvel exercice sont importants.

Les Dépôts et Comptes courants à 595 restent en dehors de tous les agissements de la spéculation; le parfait classement de leurs titres explique l'excellente tenue des cours.

Le Crédit Lyonnais ferme à 635. La part qu'a prise cet établissement dans la souscription du dernier emprunt Russe émis le 29 courant est très importante; il a été demandé à ses guichets 600,000 obligations.

Un peu de reprise en clôture sur le Comptoir d'Escompte à 420.

L'assemblée générale de la Société des Immeubles de France qui vient d'avoir lieu prouve que, lorsque nous recommandons à l'épargne les obligations de cette Société, nos conseils s'appuyaient sur une étude sérieuse de la situation de la Compagnie; en effet, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés et fixés à 4,000,000 le montant des réserves spéciales de bénéfices. 38,633 francs ont été portés à la réserve statutaire et le solde disponible du compte de profits et pertes s'élevant à 18,817 francs a été reporté à l'exercice 1889. Le dividende a été fixé à 25 francs par action, étant observé qu'il a déjà été payé un acompte de 12.50; le solde sera payé à raison de 12.50 sous déduction des impôts afférents au dividende total de 25 francs.

Les Compagnies d'assurances qui datent de huit ou dix ans et qui sont sorties de la période des débuts peuvent fournir, dans de larges proportions, des plus-values à leurs actionnaires. De ce nombre est la Foncière-Vie dont les dividendes ont suivi une progression constante depuis plusieurs années.

Le comptant met en portefeuille l'obligation

semble le vieux logis en ruines...

— Ah! le logis! dit-il en frappant du poing sur son genou. Rien n'a pu l'arracher à ce paysan de malheur qui l'avait acheté à mon père. Cet homme s'est moqué de mes offres, il a voulu que, jusqu'à la dernière pierre, cette maison demeurât là, debout, comme un memento. Et encore, ô ignominie! Il l'a vouée à des cruautés. Les mendiants du village y vont tuer les oiseaux qu'ils capturent. Pourquoi tant de haine? dites, pourquoi tant de haine?

Joséphe ne répondit pas. Elle avait le cœur trop droit pour ne pas s'avouer quelle cause elle aurait embrassée si elle avait compté parmi les femmes de Plouédic. Il y a des haines et des vengeances publiques qui ne sont que les sublimes réponses de l'honneur et de la fidélité.

M. de Kerdu s'était interrompu. Joséphe raffermi de son mieux sa voix qui menaçait de trembler encore et elle dit:

— Votre père était-il originaire de ce village?

— Non, il venait de Quimperlé. Il avait une petite fortune, bien que cette infâme chanson en fasse un mendiant.

— Il était cordonnier? murmura-t-elle timidement.

des Chemins Economiques très avantageux à 370.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les Bons de l'Exposition faisant déjà prime, la Banque de l'Ouest prend ses mesures pour servir le plus largement possible les demandes de sa nombreuse clientèle. Elle prévient seulement les souscripteurs qui emploieront son entremise gratuite, qu'ils feront bien, dans l'intérêt de leur souscription, de donner leurs ordres à l'avance.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 31 Mars 1889.

Versements de 120 déposants (21 nouveaux), 39,845 fr. 85.

Remboursements, 32,933 fr. 68.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

POUR CONSERVER LA SANTÉ

Nous ne saurions trop vous redire: faites usage des *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires, les maux d'estomac, le manque d'appétit. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, congestions. Elles sont très souveraines aussi contre les maladies de cœur, du foie, l'hydropisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

30, boulevard de Saumur.

Paiement immédiat et sans aucun frais, de tous coupons.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jendis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

M. de Kerdu répondit: « Oui » par un signe de tête léger, presque imperceptible.

— Il faisait faire aussi du colportage, reprit-il. C'est pourquoi il était venu habiter Plouédic, alors plus considérable qu'aujourd'hui et plus central pour son genre de commerce. Par suite de ces courtages, il connaissait tous les négociants. Il se trouva d'avance lié avec beaucoup des hommes qui devaient marquer dans les comités révolutionnaires. C'est pourquoi il fut immédiatement en rapport avec les commissaires du pouvoir exécutif envoyés à Morlaix. Il les a rejoints au grand jour parce qu'ils étaient ses amis, il n'est pas allé frapper tout doucement à leur porte, dans l'ombre, comme un Judas...

Joséphe frissonna. Le bois de Sazec commençait à se dessiner devant ses regards...

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n^o 418 (31 mars 1889) Boulevard défenseur de la liberté religieuse. Bibi. Les prochaines élections. Ce qu'il faut faire. Théâtre des folies parlementaires. L'auge gouvernementale. Situation de Marianne. Petits papiers républicains.

Études de M^e KERGUISTEL, avoué à Nantes, 2, quai Brancas, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

VENTE

Sur baisse de mise à prix
Le Dimanche sept avril, à une heure, en la mairie des Rosiers, et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, de :

COMMUNE DES ROSIERS

UNE PIÈCE DE TERRE

Située aux Rosiers, nommée LES GALETS, d'une contenance de sept hectares environ.

Mise à prix, outre les frais, vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, et à M^e KERGUISTEL et ETIENNEZ, avoués à Nantes.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE GRANDE REMISE

Avec vaste cour, hangars et autres remises

Situés à Saumur, rue de la Mare-maquette, d'une superficie de 1,000 mètres environ.

La grande remise est louée pour un long bail et s'exploite en dehors de la cour.

Revenu assuré, 2,000 fr.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (309)

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

A CÉDER

PETIT MAGASIN

Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles

RUE de BORDEAUX, 24.

UN CULTIVATEUR VENDÉEN demande à prendre une ferme à moitié. (333)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17,

SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

M^{me} V^e JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre: Hôtel de Londres, à Saumur, pour 15 jours seulement. (334)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ est le SEUL et UNIQUE Dentifrice INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPOTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Prongy (Père Nonceau), PARIS

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25			
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44	1 39			
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 14	5 51			
Linières-Bou-	11 39						6 2			
Vernantes	11 33				3 36	7 76	6 13			
Blou	12 5				3 48	8 11	6 23			
Vivry	12 13				3 59	8 20	6 31			
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			
Nantilly (arr.)	12 44				4 24	8 41	7			
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)	12 51				4 30	8 51	7 11			
(Orl.) (départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30	6 50			
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43	7 3			
Chât.-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49	7 9			
Brézé-s.-Cyr.		9 2 11			4 39	8 56	7 17			
Montreuil		9 19	11 24		4 49	9 8	7 20			
Thouars			11 57		2 34	5 33	9 38	2 44		
Niort			3 58		4 24	7 59	4 33	10 37		
Saintes					6 28	11 05	6 14	2 3		
Bordeaux					9 59	3 36	9 02	4 54		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15		8 20			
Saintes					7 15	8 18	11 29			8 26
Niort					9 32	10 20	2 5	5 30	8 10	
Thouars					12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil					9 35	6 38	12 59	2 03	4 56	9 06
Brézé-s.-Cyr.					9 55	7 18		2 38	5 18	9 41
Chât.-Varr.					10 07	7 27		2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)					10 13	7 34		2 51	5 21	9 55
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)					10 22	7 45		3 05	5 42	10 03
(Orl.) (départ.)					7 25	11 25		2 41	5 20	
Nantilly (départ.)					7 38	11 36		2 53	5 33	
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)					7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58
(Orl.) (départ.)					7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5
Vivry					8 10	12 09		3 17	5 57	
Blou					8 19	12 18		3 26	6 06	
Vernantes					8 32	12 38		3 39	6 18	
Linières-Bou-					8 45	12 46		3 51	6 30	
Noyant-Méon					8 59		2 12	4 04	6 42	11 42
Chât.-d-Loir					10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 21
Chartres					9 20		5 51	9 37	12 4	3 22
Saintes					9 25		8	11 50	2 27	5 10
Bordeaux										

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS												
STATIONS	Direc ^t		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45		6 10	8 40	12 07		3 10	7 35				
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35					
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01					
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25						
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32						
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39						
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24					
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 10	10 30					
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13						
Port-Boulet		3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50				
Langeais		4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16				
Tours		5 05	9 42	11 05	2 22	6 35	8 51	11 48				
Paris		10 39			3 06	8	2 35	4 01	5 07			

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	matin	soir		matin	soir	soir
Saumur	1 52	9 27	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 30

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte	Marc	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 48	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 21	4 38		10 9
(départ.)	9 29	4 29	5		9 30
le Vaudelnay	9 40	4 40	5 10		9 41
Baugé	9 50	5 30	5 10		9 52
Doué	9 57	6 18	5 26		10 1
Martigné	10 17	7 5	5 46		10 24
Angers					